



Appel de candidatures pour les projets jeunesse en changements climatiques

Règles budgétaires n° 15115 et n° 30220

Mise en contexte

Dans le cadre des règles budgétaires n°s 15115 et 30220¹, voici les informations nécessaires pour soumettre un projet jeunesse en changements climatiques (PJCC).

Date à retenir

La date limite pour soumettre un projet est le **25 octobre 2024**. Les écoles dont le projet sera sélectionné seront informées par courriel par une lettre officielle du ministère de l'Éducation d'ici la fin de l'année 2024.

Critères d'admissibilité

Les critères d'admissibilité pour la soumission d'un projet sont les suivants :

- le projet doit être réalisé au Québec, dans l'école ou la communauté autour de l'école;
- le projet doit être réalisé au plus tard le 30 juin 2025;
 - le projet ne doit pas avoir débuté avant la demande de financement, à moins que l'aide financière permette d'augmenter son ampleur ou lancer de nouvelles phases.

¹ Les détails concernant la règle budgétaire sont dans le recueil des règles budgétaires 2024-2025.

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation des projets soumis seront les suivants :

- le projet répond à un besoin identifié par le milieu (5 points);
- le projet vise des bénéfices environnementaux concrets en termes d'atténuation ou de réduction des gaz à effet de serre ou d'adaptation aux changements climatiques (15 points);
- le projet comporte un aspect éducatif pour les jeunes, ou pour l'établissement d'enseignement ou la communauté où il sera réalisé (15 points);
- le projet permet la mobilisation du milieu (10 points);
- le projet se démarque par sa facilité à être reproduit dans un autre milieu éducatif (5 points).

Le total des points, sur 50, permettra au comité de sélection d'évaluer les projets soumis et de sélectionner ceux avec les plus hauts pointages.

Tout dossier incomplet ne sera pas considéré par le comité de sélection. Bien qu'une lettre d'appui au projet signée par des membres de l'établissement d'enseignement ou de la communauté n'est pas obligatoire, elle est fortement recommandée (question 20).

Reddition de comptes

Une reddition de comptes sommaire (vidéos, photos, relevés de dépenses, factures, etc.) sera demandée aux établissements dont le projet sera sélectionné. Ces documents devront être transmis au Ministère avant le 30 juin 2025. Un rappel sera effectué en temps et lieu.

Dispositions linguistiques

Depuis le 1^{er} juin 2023, les nouvelles dispositions de la Charte de la langue française exigent un devoir d'exemplarité de l'État relativement à l'utilisation de la langue française. Toute communication de l'Administration doit s'effectuer exclusivement en français, tant avec ses partenaires et les membres de son personnel qu'auprès du citoyen. Par conséquent, toute dossier non rédigé en français sera refusée par le comité de sélection. Seuls les projets provenant de la Commission scolaire Crie et de la Commission scolaire Kativik peuvent être soumis en anglais.

Pour toute question sur le formulaire de candidature ou les projets jeunesse en changements climatiques, veuillez envoyer un courriel à :

developpementdurable@education.gouv.qc.ca

Formulaire de candidature

Voici un aperçu du formulaire de candidature que vous trouverez dans CollecteInfo, dans la section « Développement durable ».

	Questions
1	Quel est le niveau scolaire des élèves portant le projet ou participant à celui-ci?
2	Où le projet sera-t-il réalisé ? (dans l'établissement d'enseignement et/ou au sein de la communauté des élèves porteurs du projet)
3	Le projet sera-t-il réalisé avant le 30 juin 2025?
4	Le projet a-t-il débuté avant la demande de financement?
5	Présentation des élèves porteurs du projet ou participant à celui-ci
6	Présentation des élèves qui seront sensibilisés au projet sans y participer activement
7	Présentation des accompagnatrices et accompagnateurs du projet (enseignante ou enseignant responsable, membres du personnel de l'établissement d'enseignement)
8	Présentation de l'organisme à but non lucratif qui accompagne l'équipe du projet, le cas échéant
9	Présentation du lieu de réalisation du projet (établissement d'enseignement ou communauté)
10	Titre du projet
11	Thème abordé
12	Description du projet
13	Exposé du besoin : description du problème sur lequel le projet souhaite avoir un effet ou de l'opportunité associée au projet et façon dont les élèves ont identifié ce besoin

	Questions
14	Étapes et calendrier de réalisation
15	Budget détaillé pour la réalisation du projet
16	Description de l'aspect éducatif du projet pour les élèves porteurs du projet et pour les bénéficiaires de celui-ci
17	Description des bénéfices concrets du projet dans la lutte contre les changements climatiques, en termes d'atténuation ou de réduction des gaz à effet de serre ou d'adaptation aux changements climatiques
18	Description de l'engagement et de la mobilisation des partenaires et du milieu au projet
19	Démonstration de la facilité ou de la capacité à transposer ce projet dans une autre école ou une autre communauté
20	Lettre d'appui d'un ou des partenaires du projet (membres du personnel de l'établissement d'enseignement ou membres de la communauté, si le projet se déroule hors du milieu scolaire) (non obligatoire)
21	Dans le cas où ce projet serait retenu, autorisez-vous le ministère de l'Éducation à diffuser les détails du projet auprès de ses partenaires et du réseau scolaire?
22	Pour les établissements scolaires rattachés à un centre de services scolaire ou à une commission scolaire, veuillez fournir le courriel de la direction générale et de la direction des ressources financières.
23	Veuillez fournir le courriel de la direction de votre établissement scolaire.

